

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 387

présenté par

M. Rupin

à l'amendement n° 343 de M. Gouffier-Cha

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.